

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton de Guillestre
Commune de CEILLAC

2026-56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt avril deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le dix avril deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER, Romain MARROU.

Absent excusé : Séverine EYMARD (pouvoir à Mathilde GAUTHIER)

Absent :

Secrétaire de séance : Yannick FOURNIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Délégation Ingénierie Territoriale Hautes-Alpes (IT05)

Considérant que la commune est adhérente à IT05,

Considérant les conventions de missions d'assistance avec IT05,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué pour représenter la Commune de CEILLAC auprès de l'établissement public administratif IT05 et un suppléant en l'absence du délégué désigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Monsieur le Maire, Émile CHABRAND, pour représenter la Commune de CEILLAC auprès de l'établissement public administratif IT05.

En son absence, il sera représenté par Monsieur Didier BERTRAND, Premier Adjoint.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Emile CHABRAND

